

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS10

présenté par
M. Di Filippo et M. Cordier

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer à la date

« 31 décembre 2023 »

la date :

« 31 août 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au vu du contexte démographique et économique actuel, il est urgent de proposer des mesures qui pérennisent notre système de retraites et offrent de meilleures pensions à ceux qui ont travaillé toute leur vie. Cet amendement propose donc d'avancer la date de tenue de la conférence de financement de notre système de retraite.